



Hauteur mur de cloture trop juste

Par **cesar30**, le **16/06/2012** à **23:30**

Bonjour, rnvoila mon cahier des charges sur le lotissement m'impose un mur de cloture de 1 m40 maxi soit 7 rangées de parpaing ,etant en angle il faut avouer que toutes personnes passant le long du mur ou en voiture voient tous ce qui se passe chez moi ,en plus je me suis fait deja volé me xchaises de terrasse ,un velo ,et une brouettenous sommes plusieurs nouveaux proprietaires adans le meme cas et nous voulons faire une petition en collectif pour rehausser le mur de 3 rangées ce qui feras une hauteur de 2 metres ,car il est specifié que ni bois ,ni claustra , ni barriere pvc n'est autoriséquel recours avons nous en sachant que nous serons plusieurs a vouloir se securiser et garder un peu d'intimité dans sa propriété ...en attente de reponsescordialement